



MAIRIE DE SAINT-JEAN-SUR-VILAINE

35220

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de Saint Jean Sur Vilaine

Compte rendu de séance

Séance du 25 Juin 2018 à 20h30

L'an 2018 et le 25 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de FAUVEL Marc Maire

Présents : M. FAUVEL Marc, Maire, Mme GUILLEUX Monique, M. LETORT Yoann, Mme MARTIN Bernadette, Mme CHESNAIS Laëtitia, M. DAVENEL Dominique, Mme GANDOUIN-VIEL Jacqueline, Mme LERAY Stéphanie, M. LETORT Anthony, M. MARION Bertrand.

Excusés :

M. LEBRETON David (Procuration à Mme GANDOUIN-VIEL Jacqueline)
M. GAUDIN Xavier
Mme GATEL Carole
Mme BASLÉ Marie-Pierre

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 10

Date de la convocation : 19/06/2018

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUILLEUX Monique.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- **Délibération** : Devis du Géomètre Arnaud LEGENDRE pour division de parcelles.
- **Délibération** : Choix du Cabinet d'études pour le lancement de la révision du P.L.U.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ **2018-06-36 – Devis du Géomètre Arnaud LEGENDRE pour division de parcelles**

Mr Anthony LETORT quitte la salle pour cette délibération.

Mr Le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre de la vente de la Boulangerie à Mr MOUCHEL et Mme POTTIER (boulangers actuels), Mr Arnaud LEGENDRE, Géomètre a dû intervenir pour diviser la parcelle cadastrée section A N° 1573 et définir les limites avec la propriété riveraine, parcelle section A N° 473. Le montant du devis s'élève à **1 087.50 € H.T.**

Mr Le Maire explique que les frais sont partagés, 50% à la charge de la Commune et 50% à la charge des autres intervenants. Le montant pour la Commune s'élève donc à **543.75 € H.T.**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis et autorise Mr Le Maire à le signer.

⇒ **2018-06-37 – Choix du Cabinet d'études pour la lancement de la révision du P.L.U.**

Mr Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du lancement de la révision du P.L.U., un appel d'offres a été lancé le 12 avril 2018.

Deux entreprises ont répondu à l'offre :

LISTE DES ENTREPRISES	Montant des offres H.T.
ATELIER D'YS – La Mézière (35)	35 200,00 € H.T. <i>(42 240,00 € T.T.C.)</i>
Atelier PERSPECTIVE – St-Grégoire (35)	34 575,00 € H.T. <i>(41 490,00 € T.T.C.)</i>

Mr Le Maire présente le rapport d'analyse et les devis demande au Conseil de donner son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le Cabinet Atelier d'Ys pour un montant de 35 200.00 € H.T.

⇒ **QUESTIONS DIVERSES**

→ **Réflexion sur le choix d'une ZAC ou d'un permis d'aménager pour « La Touche » :**

Le Conseil Municipal décide de se positionner sur le choix d'une ZAC.

→ **Subvention de la Région pour le restaurant scolaire :**

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention à hauteur de 10% du coût des travaux (environ 66 000.00 €) peut être espérée par la Région Bretagne.

→ **Rétrocession « Jardin du Tertre » :**

Décision reporté au prochain Conseil Municipal : manque d'éléments.

→ **Autorisation des élus pour adresser les convocations par voie électronique :**

Accord des élus. Les imprimés seront remplis au prochain Conseil Municipal.

→ **Convention pour occupation de la salle annexe durant l'indisponibilité de la salle polyvalente :**

La convention va être préparée et rédigée en réunion d'adjoint et Maire et présentée au prochain Conseil Municipal.

Prochaine réunion de Conseil Municipal le 09 juillet 2018

***Le Maire
Marc FAUVEL***